

AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260105-DE
Reçu le 20/02/2026
Publié le 20/02/2026

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20260105

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 28 Janvier à 18h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 20/01/2026.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 60

Votants : 67 (dont 2 doubles voix et 5 pouvoirs)

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Avenant 2026 à la Convention d'Entente Contrat Territorial Sioule
Andelot**

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que, par délibération du 29 mai 2022, le SMADC a approuvé le principe de constitution de l'entente « Sioule-Andelot » afin de déployer de manière partenariale la cellule d'animation du contrat territorial Sioule Andelot.

La convention constitutive de l'Entente « Sioule-Andelot » sur l'animation et le suivi du Contrat Territorial Sioule-Andelot a ainsi été signée le 8 juillet 2022. Elle a pour vocation d'être le lieu de coordination des actions et de ses membres et du Contrat Territorial Sioule-Andelot.

La convention définit les conditions et les modalités de partenariat entre les co-contractants afin de mettre en œuvre l'animation et la gestion du Contrat Territorial Sioule-Andelot. Notamment :

- Les missions des structures co-porteuses (SMADC et Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne).
- L'administration et le fonctionnement de l'Entente.
- Les dispositions financières.

Actuellement la cellule est constituée de 3 agents en charge de l'animation du contrat, dont l'une est un agent du SMADC (les deux autres de la Communauté de communes Saint Pourçain Sioule Limagne).

Les modalités de participation du Conseil Départemental de l'Allier et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au financement des postes de la cellule d'animation du Contrat Territorial ont été révisées. Il convient donc de revoir les conditions de participation de chacune des parties.

Le plan de financement prévisionnel 2026 du fonctionnement de l'entente a établi comme suit :

AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260105-DE
Reçu le 20/02/2026

Publié le 20/02/2026

DEPENSES		RECETTES			
Chargé de mission 1 (VJ) ; Portage SPSL)	45 000.00 €	Agence de l'Eau Loire Bretagne	85 500 €		
Frais de structure poste 1	12 000.00 €	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	7 500 €		
Chargé de mission 2 (AH ; Portage SMADC)	45 000.00 €	Conseil Départemental de l'Allier	0 €		
Frais de structure poste 2	12 000.00 €			Part fixe	Part variable
Chargé de mission 3 (LM ; Portage SPSL)	45 000.00 €	Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy	14 820.00 €	7 800.00 €	7 020.00 €
Frais de structure poste 3	12 000.00 €	Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans	20 670.00 €	7 020.00 €	12870.00 €
		Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge	11 700.00 €	7 020.00 €	3 900.00 €
		Communauté de communes Dômes Sancy Artense	12 090.00 €	7 020.00 €	4 290.00 €
		Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne	18 720.00 €	7 020.00 €	10 920.00 €
TOTAL DEPENSES	171 000.00 €	TOTAL RECETTES	171 000.00 €		

Ce budget 2026 a fait l'objet d'une validation lors de réunion de la conférence d'entente associant les 6 partenaires qui s'est tenue le 28 novembre 2025.

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE : le plan de financements ci-dessus de l'année 2026 et l'avenant 2026 à la convention d'entente,

AUTORISE : le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

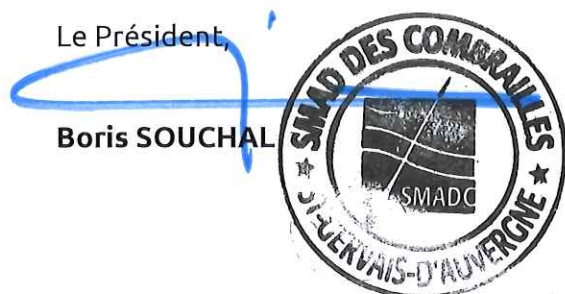
Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL



Le Président,

Boris SOUCHAL



AR Prefecture

063-256301375-20260128-DCS20260105-DE
Reçu le 20/02/2026
Publié le 20/02/2026

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JANVIER 2026
A ST-GERVAIS-D'Auvergne
Liste des Présents

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Briffons	Alain BOUSCAUD
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Bernard COULANDON
Charensat	Marinette DOS SANTOS
Combronde	Alain ESPAGNOL
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Davayat	Dominique RUSSO
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIÈRE
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Jean-Luc PORTE
Landogne	Claude COLLANGE
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Lastic	Francis BOUYOUX
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Montaigut-en-Combraille	René POUILLE
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEAX
Montfermy	Daniel CONDAT
Pionsat	Jérôme GAUMET
Pontaurmur	Charles CARRIAS
Pouzol	Fabien AUGIER
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Queuille	Stéphane CANUTO
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Gal-sur-Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Georges-de-Mons	Maryse LEFOUR
Saint Gervais d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Denis ASTRUC
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint Maurice de Pionsat	Daniel DIONNET
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pardoux	Philippe MASSON
Saint-Priest-des-Champs	Bernard FAVIER
Saint-Rémy-de-Blot	Michel AUBIGNAT
Servant	Sylvain DURIN
Teilhède	Olivier SURE
Teilhèr	Bernard DUVERGER
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Jean-Louis RICHIN
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Youx	Olivier GLOWACKI
Yssac-la-Tourette	Alain FRADIER

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
063-256301375-20260128-DCS20260105-DE Reçu le 20/02/2026 Publié le 20/02/2026 AR Prefecture Combrailles Sioule et Morge Pays de Saint-Eloy	Janette VIALETTE-GIRAUD Gérard VENEULT Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jérôme GAUMET
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Ours	Grégory BONNET
	Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets (excusé)	Biollet (excusé)
Bourg-Lastic	Bromont-Lamothe
Bussières p/Pionsat (excusée)	Buxières-s/Montaigut (excusé)
Charbonnières-les-Vieilles (excusée)	Châteauneuf-les- Bains (excusée)
Cisternes-la-Forêt (excusé)	Combrailles (excusé)
Durmignat	Gimeaux (excusée)
La Celle d'Auvergne (excusé)	La Cellette (excusée)
La Crouzille	La Goutelle (excusée)
Le Quartier (excusée)	Loubeyrat
Manzat	Menat (excusée)
Messeix	Miremont
Montcel (excusée)	Moureuille (excusée)
Neuf-Eglise	Pontgibaud (excusée)
Saint-Angel (excusé)	Saint-Avit (excusée)
Saint-Eloy les Mines	Saint-Etienne-des-Champs
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Hilaire-les-Monges
Saint-Jacques-d'Ambur (excusée)	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Maigner	Saint-Pierre-le-Chastel (excusé)
Saint-Quintin-sur-Sioule	Sauret-Besserve (excusés)
Saint-Sulpice	Sauvagnat (excusé – POUVOIR)
Savennes (excusée)	Tralaigues
Virlet	Vitrac (excusé)
Voingt (excusé)	

Communautés de communes :

Monsieur Frédéric SABY, excusé - **POUVOIR**
Madame Yannick BONY, excusée – **POUVOIR**
Monsieur Sébastien GUILLOT, excusé – **POUVOIR**
Monsieur Julien PERRIN, excusé – **POUVOIR**

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
Madame Clémentine RAINEAU, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Georges-de-Mons
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)